

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 février 2023

---

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE  
NOUVELLES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES ET AU FONCTIONNEMENT DES  
INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 762)

## AMENDEMENT

N° CD21

présenté par  
M. Cinieri

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**AVANT L'ARTICLE 9 A, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.